

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 mars 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : M. PRIBETICH - M. ALLAERT - M. DANIERE - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Zone d'Activités Dijon - Saint-Apollinaire - Rue Docteur Quignard - Déclassement partiel du domaine public communal**

Madame Roy, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La rue Docteur Quignard a fait l'objet d'un classement dans le domaine public communal par délibération du Conseil Municipal du 20 janvier 1992. Les aménagements réalisés font apparaître un délaissé de terrain, qui ne présente aucun intérêt pour la circulation routière.

Un riverain de cette voie, qui a été déclarée d'intérêt communautaire de par sa situation en zone industrielle Cap Nord, a sollicité l'acquisition de cette parcelle dépendant du domaine public communal, afin de l'incorporer à sa propriété et de pouvoir en assurer l'entretien.

Cette parcelle ne présentant aucun intérêt pour la collectivité, sa cession peut être envisagée.

Il est proposé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement partiel du domaine public communal de cette emprise, représentant une superficie d'environ 250 m².


Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider d'engager les formalités administratives préalables au déclassement partiel du domaine public communal de la rue Docteur Quignard, tel que représenté sur le plan ci-joint ;

2° m'autoriser à signer, au nom de la Ville, tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

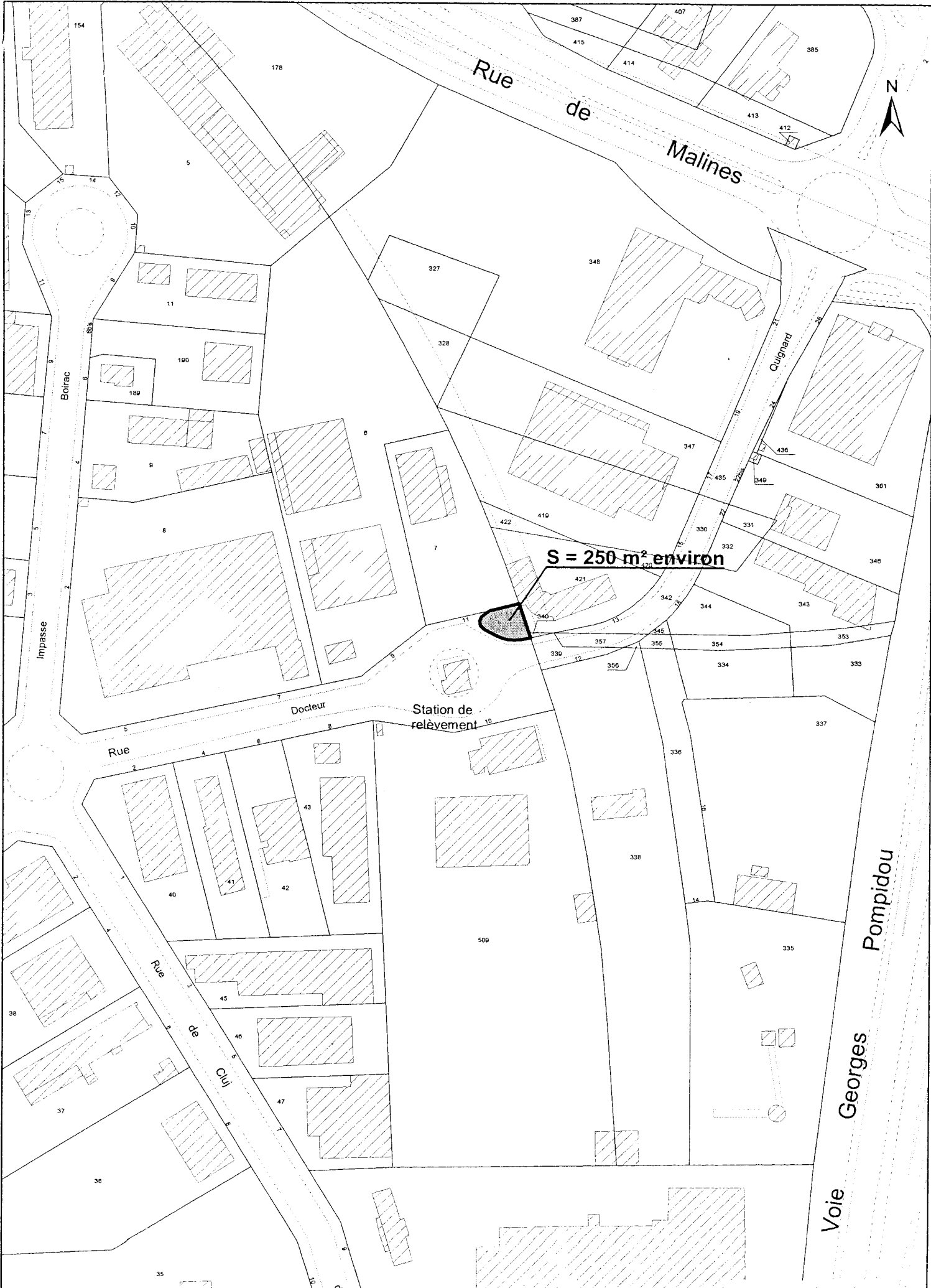
RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 30/03/07



S = 250 m² environ

